

En ce cas, le Département
devra recevoir Cent piastres
de la dite Compagnie et
ce montant sera payé,
~~avec~~ du consentement des Chefs,
au dit Maurice Bastien
en compensation du trouble
que pourra lui causer
le transport de ses bâties
à un autre endroit, que
la bande lui a donnée.

Mais si il est démontré
que les bâties du dit Bastien
ne sont point sur la ligne
du dit Chemin de fer, Comme
les prétendent Officiers de la
Compagnie le prétendent,
cette somme de Cent pias-
tres ne sera pas alors
payée, ce qui réduira le
montant à être payé
pour les améliorations à
Arxante et quinze piastres
dont cinquante piastres
devront être payées à Paul
Picard pour partie d'un jou-
rden qu'il possédait sur la ligne
du Chemin de fer, de la conte-
nance de .33 d'arpent et vingt-
Cinq piastres au Chef Philippe
Vincent